



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 MARS 2006

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 16.00 heures et se termine à 17.50 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

Présences : Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Arthur Sinner.

Absence(s) : /

Remarque : Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

Il n'y a pas de communications de la part du collège échevinal.

1.2 Questions écrites des conseillers

Les conseillers n'ont pas présentés de questions écrites.

2. Convention relative à la mise à disposition d'un emplacement

Le conseil approuve la convention du 19/01/2006 avec l'Entreprise des Postes et Télécommunications relative à la mise à disposition d'un emplacement sur le toit du château d'eau de Crauthem pour l'installation d'une station de télécommunications mobiles.

VOTE		
8 Oui	0 Non	3 Abstention(s)

3.1 Plan d'aménagement particulier - lieu-dit « Oiwe Strachen », Bivange : vote définitif

Suite à l'approbation provisoire en séance du 15/12/2005 le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bivange, au lieu-dit « Oiwe Strachen », respectivement « rue des Jardins », présenté par le bureau d'architecture QBIC pour le compte de l'association Arend & Fischbach a été soumis à enquête publique du 27/12/2005 au 25/01/2006.

Suivant le procès-verbal d'enquête publique du 01/03/2005 cinq réclamations ont été présentées contre le projet en question. Ces réclamations font état de la crainte de création d'un remblai à la limite des propriétés existantes et d'apparition de problèmes d'évacuation des eaux de surface et enfin de l'opposition à la construction d'un immeuble résidentiel.

Compte tenu de ces réclamations, le plan est approuvé définitivement sans modification du fait

que les difficultés soulevées ne résulteront pas de la réalisation du projet d'aménagement : le plan d'aménagement particulier ne prévoit pas la création d'un remblai en limite de propriétés, la création d'un système d'évacuation des eaux superficielles, ainsi que le drainage des constructions devrait améliorer la situation actuelle des riverains, le plan d'aménagement intégrant un immeuble résidentiel est conforme aux observations de la Commission d'aménagement.

VOTE		
10 Oui	0 Non	1 Abstention(s)

3.2 Plan d'aménagement particulier - lieu-dit « Jardins du Roeserbann », Berchem : premier vote

Le conseil approuve le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Berchem, au lieu-dit « Les jardins du Roeserbann », présenté par le bureau d'architecture Georges & Theis, intégrant le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bivange, au lieu-dit « Im Berg », présenté par le bureau d'architecture ARCO.

VOTE		
10 Oui	0 Non	1 Abstention(s)

4. Subsidés aux associations

Un subside extraordinaire de 100.- € est alloué au Comité d'organisation du 7e concours européen des jeunes charpentiers organisé par la Fédération luxembourgeoise des charpentiers du 14 au 22 octobre 2006.

5. Décompte de travaux

Le conseil approuve le décompte provisoire établi par le service technique communal concernant la transformation et le réaménagement de la maison communale.

Le décompte provisoire s'élève à 9.821.680,68 €.

Un décompte définitif sera présenté lorsque la totalité des travaux auront été réceptionnés.



6.1 Acte notarié : acquisition

Le conseil approuve l'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concernant l'acquisition sur M. Ernest Junker d'une parcelle située à Livange au lieu-dit « Oberste Oicht » d'une contenance de 157,50 ares.

L'acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour l'intégration de l'immeuble à la zone forestière « Betebuerger Besch », déclarée zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle par règlement grand-ducal du 20/09/2005.

6.2 Acte notarié : acquisition

Le conseil approuve l'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concernant l'acquisition sur Mme Elisabeth Wolf-Becker, de trois parcelles situées à Livange au lieu-dit « Hintersten Welfert » d'une contenance de 373.32 ares.

L'acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour l'intégration de l'immeuble à la zone forestière « Betebuerger Besch », déclarée zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle par règlement grand-ducal du 20/09/2005.

6.3 Acte notarié : acquisition

Le conseil approuve l'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concernant l'acquisition sur M. et Mme Reding-Kler, d'une parcelle située à Bivange, au lieu-dit « Staewiesen » d'une contenance de 20,52 ares.

L'acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour le redressement du CR 159b et la reconstruction du pont sur l'Alzette et des ouvrages de décharge entre Roeser et Bivange.

7. Questions orales des conseillers

Marcel Dondelinger :

- Il existe un problème de stationnement dans la rue de Bettembourg à Crauthem.

Suzette Dostert-Wagener :

- Il faudrait déblayer la neige aux arrêts d'autobus et sur la place Edward Steichen.

Léonie Klein-Hoffmann :

- Il y a beaucoup de trafic de voiture dans la zone de récréation du site Herchesfeld.

Renée Quintus-Schanen :

- Il y a un problème de stationnement dans la rue de Bettembourg à Livange et à la sortie de Livange en direction de l'autoroute.